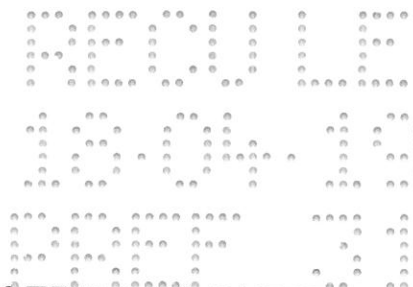


DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE IX

CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
DE  
L'UNION  
6 bis avenue des  
Pyrénées  
BP 39  
31240

☎ 05.62.79.86.16



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres  
- en exercice : 17  
- présents : 12  
- ayant pris part au vote : 16  
- procurations : 4

L'an deux mille dix-neuf et le 4 avril à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 28 mars, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS Vice-Présidente.

**Etaient présents** : MME ISABELLE GODEAS, M YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. ANDRE DA PONTE, MME CHRISTIANE FARRUGIA, MME MONIQUE BEZOS, MME MICHELE CHAVE, MME MONIQUE GUEDES, MME MARIE BIRE, MME RENEE HUMEAU, MME NADINE MAURIN, MME ELISABETH ATTELAN.

**Etaient absents ayant donné procuration** : M JOËL FEULLERAT (à Nathalie SIMON-LABRIC), MME ISABELLE DIAZ (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. JEAN-PAUL MAUVEZIN (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME RAYMONDE CORBON (Pouvoir donné à Mme Renée Humeau).

**Était absent excusé** : M. MARC PERE

### DÉLIBÉRATION n° 2019/16

#### **Objet : Vote du Budget Primitif 2019**

Madame la Vice-Présidente invite le Conseil d'Administration à prendre connaissance du projet de Budget Primitif 2019, joint à la présente.

Il fera l'objet d'une présentation détaillée au cours de la séance du CCAS.

Le budget primitif 2019 se présente en équilibre comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	18 863,20 €	18 863,20 €
Fonctionnement	94 384,85 €	94 384,85 €

# BUDGET 2019

Et intègre le résultat du Compte Administratif 2018 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté : 44 484,85 € (*article R002*)
- Excédent d'investissement reporté : 762,20 € (*article R001*)

## Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

### **Article 1**

A l'unanimité d'adopter le Budget primitif 2019.

*Pour copie conforme,  
P/Le Président Marc PÉRÉ  
La Vice-Présidente,  
Isabelle GODEAS,*

- Transmis le
- Affiché le

